

Prévention et Retournement au chevet de l'entreprise en difficulté

SENSIBILISATION

L'association Prévention et Retournement, qui organise aujourd'hui une conférence sur la nouvelle loi de sauvegarde des entreprises, entend multiplier les initiatives pour anticiper et accompagner les entrepreneurs en difficulté. "Si elles sont prises au bon moment, des situations compromises peuvent être redressées", estime son président, François Madinier.

"EN FRANCE, l'entreprise en difficulté reste un sujet tabou. Il faut briser l'omerta, la chape de plomb qui l'entoure".

Créée en octobre 2004, l'association lyonnaise Prévention et Retournement, qui organise ce soir une conférence sur la loi de sauvegarde des entreprises⁽¹⁾, fédère aujourd'hui une vingtaine de professionnels, experts-comptables, managers de transaction, crédit manager, avocats... tous spécialistes de la prévention et de l'accompagnement des entreprises en difficulté. Sa vocation : être un lieu d'échanges et d'information pour les dirigeants d'entreprises. "Je ne supporte plus que l'on étouffe la situation d'échec, que l'entreprise en difficulté soit traitée par des généralistes, en l'occurrence les administrateurs judiciaires, alors qu'il faut des spécialistes pour pouvoir anticiper, accompagner, reprendre l'initiative et remobiliser les énergies. C'est

par le dialogue, l'écoute du chef d'entreprise, que l'on apporte des solutions pratiques, pragmatiques, pour lui offrir une chance de se relever", explique François Madinier, président de l'association et manager de transition. Partant de ce postulat, Prévention et Retournement, structure indépendante de toute instance ou organisation professionnelle ou syndicale, entend être un forum de réunion, d'échange d'informations et d'expériences, ainsi qu'une force de proposition. Dans ce cadre, l'association organise une série de colloques et de conférences, à travers tout Rhône-Alpes, à l'attention des chefs d'entreprises et des professionnels qui gravitent autour. "La vie d'une entreprise n'est pas un long fleuve tranquille et le fait d'être confronté, un

jour, à des difficultés de trésorerie n'est pas une maladie honteuse. Si elles sont prises au bon moment, des situations compromises peuvent être redressées. C'est le principe du retournement. D'où notre souci d'intervenir très en amont, de manière totalement confidentielle, en faisant appel aux compétences d'experts reconnus et complémentaires, capables de sensibiliser le chef d'entreprise et de lui trouver des solutions alternatives, autres que juridiques", insiste Jean-Louis Flèche, vice-président de Prévention et Retournement. Expert-comptable et commissaire aux comptes, ce dernier précise que l'objet de l'association "n'est pas de faire du business, ni de fournir des prestations". Juste d'explorer d'autres voies de retournement.

Selon François Madinier, la nouvelle loi de sauvegarde des entreprises, au centre des débats, le 26 juin, à Saint-Etienne, constitue "un pas en avant même si elle comporte quelques faiblesses", en renforçant la prévention et la négociation, tout en réaménageant les procédures existantes. L'an dernier, 620 entreprises ont été placées en

redressement judiciaire et plus de 3 700 ont fait l'objet d'une liquidation en Rhône-Alpes. Sur le seul département du Rhône, les tribunaux de commerce ont prononcé 1 126 liquidations judiciaires. Un "gâchis économique et humain" que Prévention et Retournement entend bien combattre, à l'avenir, en multipliant les initiatives et les réunions de sensibilisation. Après Saint-Etienne, d'autres conférences/colloques sont d'ores et déjà en gestation dans d'autres départements rhônalpins, dont la prochaine, à l'automne, dans l'Ain.

PASCAL AUCLAIR

⁽¹⁾ Cette conférence se tiendra de 18 h 30 à 20 h 30 dans le Grand Amphithéâtre de l'ESC, à Saint-Etienne. La table ronde réunira Pierre Lantermoz, président du tribunal de commerce de Saint-Etienne, les administrateurs judiciaires Eric Etienne-Martin et Bruno Sapin, le président de la Fédération des Banques Françaises Loire, Dominique Poignon, et Paolo Zoppi, conseil aux entreprises en difficulté.